

ComUE : le SNPTES rappelle son attachement à des regroupements sur projet et dit non à des établissements d'enseignement supérieur à plusieurs vitesses !

Lors d'une audition à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, consacrée à l'enseignement supérieur et la recherche sur le thème des ComUE, le SNPTES a tenu à rappeler au rapporteur de la commission, M. Philippe Berta, député de la république en marche (LREM) sa vision de ce que les regroupements d'établissements doivent être.

Pour le SNPTES, le regroupement d'établissements peut être une solution dès lors que celui-ci se fait sur des bases de projets clairs pédagogiques et de recherche. Le SNPTES avait demandé un moratoire pour que les ComUE correspondent véritablement à des projets clairement identifiés, là où le choix a été fait de réunir des entités transrégionales. L'éclatement des ComUE Université Bretagne Loire et Léonard de Vinci a malheureusement donné raison au SNPTES sur ces deux structures. De même, la décision prise au moment de la loi ESR de 2013 de ne pas toucher au paysage francilien de l'enseignement supérieur a donné le résultat catastrophique d'aujourd'hui. Le modèle actuel des ComUE n'étant pas satisfaisant la Ministre et la CPU ont la volonté de créer, par la voix de l'expérimentation, un nouveau type d'établissement à l'exemple de ce que préconise Paris-Saclay (Paris-Sud, Versailles-Saint-Quentin et Evry Val d'Essonne). Ce modèle vise à créer des universités à 2 vitesses avec un collège universitaire et une université dite de recherche visant la notoriété mondiale. Le SNPTES s'oppose fortement à ce modèle loin d'incarner le modèle universitaire français basé sur la formation à la recherche et par la recherche.

Le SNPTES reste très attentif aux évolutions de ces structures et surtout de l'évolution francilienne des ComUE. Le SNPTES n'acceptera jamais que l'université soit éclatée entre collège universitaire et université de recherche. Le SNPTES exige que la communauté universitaire (personnels et usagers) soit totalement associée aux évolutions futures du paysage de l'enseignement supérieur français.

Choisy-le-Roi, le 28 septembre 2017